



Saisie sur assedic et compte

Par **huet**, le **24/09/2010 à 12:05**

Bonjour, le 1er juillet les impôts ont lancés une atd (500 euros) sur mes assedic qu'il me ponce d'un tiers, le 15 juillet une nouvelle atd sur meme impot à ma banque qui me bloque 180 euros (+120euros de frais) de frais, le 2août nouvelle atd (+120euros de frais) toujours meme impot. resultat aujourd'hui les impôts ont trop perçues et ne veulent pas me rembourser pretextant que ma future taxe habitation est en cours d'édition. n'est ce légale de lancer autant d'atd pour un meme impot ? alors qu'il y a déjà des ponctions sur mes assedic n'est ce légale de garder un trop perçu pour un impot qui n'est meme pas encore du

Par **fabienne034**, le **24/09/2010 à 14:46**

bonjour, non bien sûr mais si vous ne dites rien ! une fois les assedics saisis les sommes qui arrivent sur votre compte bancaire sont insaisissables pour tout savoir sur les saisies de compte bancaire : <http://www.fbls.net/saisiebanqueinfo.htm>

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 18:03**

Evidemment que les allocations chômage, ayant le statut de salaire de remplacement, sont saisissables (sauf l'ASS) Pour le nombre d'ATD : combien deviez-vous ?